



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 31 Mars 2017

Absents excusés : Jean-Michel COQUARD a donné pouvoir à Régine CHARLES,
Agnès ROUX a donnée pouvoir à Guy JOYET

Aude CAUDRON est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2017 : il est approuvé à l'unanimité sans modification.

Délibérations adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour :

2. **Vote du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016** : Ils sont identiques.
3. **Affectation des résultats :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Excédent	310 951,99 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	310 951,99 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	59 783,99 €

4. **Vote des taux des taxes communales 2017 qui sont maintenus à ceux de l'année 2016, soit :**
Le taux d'habitation : 11 %
Le taux de la taxe foncière bâti : 15.75 %
Le taux de la taxe foncière non bâtie : 41.74 %
A l'automne, une discussion sera engagée pour revoir éventuellement le taux de la taxe d'aménagement.
5. **Fiscalisation des charges du SYDER**
La contribution administrative est de 3 172 €, les charges liées aux travaux effectués sont de 24 268.04 €, les charges de maintenance d'exploitation de l'éclairage public de 2016 présentent une régularisation de 17 €, les charges de consommation électrique sont de 1 034.69 € et l'appel de provision pour l'année 2017 est de 16 800 €. Il est décidé de fiscaliser la totalité des charges résiduelles dues au SYDER, soit 45 291.73 €.
6. **Subvention de 28 621 € à l'école Notre Dame des Roches.**



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

7. Vote du Budget Primitif 2017

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	1 096 893,25 €	1 096 893,25 €
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
	1 021 238,16 €	1 021 238,16 €
Total Budget 2017	Dépenses	Recettes
	2 118 131,41 €	2 118 131,41 €

- 8. Délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux connexes à l'aménagement foncier et forestier à la commune de Les Olmes et le maire est autorisé à signer la convention respective.**
- 9. Convention avec le Département pour la réalisation et le financement de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du centre Bourg, sur la RD 33.**
Le montant des travaux pris en compte par le Département sera de 15 620 €. Les travaux du marché public sont payés en totalité par la commune et le Département nous rembourse le montant prévu par la convention à la fin des travaux.
- 10. Questions et informations diverses.**

Prochaine réunion : le jeudi 4 mai 2017 à 20h.

La séance est levée à 19h20.